

## GRAND CONSEIL

**Postulat Antoinette Romanens**

228.03  
DEE

**Conséquence pour le canton des modifications de la loi sur l'assurance-chômage  
et l'insolvabilité**

---

*(dépôt)*

Par ce postulat, nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier les mesures complémentaires au droit fédéral en faveur des personnes en recherche de formation ou d'emploi.

(Sig.) Antoinette Romanens, députée  
et 14 cosignataires

(développement: transmis séparément)

26 mars 2003